



"Richard Taschereau"
<richard@richardtaschereau.com>

05/16/2007 04:54 PM


To <ed.accounting@cica.ca>

cc

bcc

Subject Informations financières des sociétés fermés

History:

 This message has been forwarded.

Bonjour,

Voici mes commentaires quand aux choix possibles:

Une société fermée (SF) devrait toujours avoir la possibilité d'adopter soit l'IFRS tel que prescrit pour les sociétés ouvertes (SO), et ce avec peut-être certains ajustement compte tenu que parfois il y aurait incompatibilité des normes, soit l'autre norme prescrite (qui reste à déterminer) pour les SF et ce à son choix tout en prévoyant la norme pour le changement de méthode lorsqu'une SF voudrait passer d'une méthode à l'autre.

Ainsi les sociétés fermées (SF) qui désirent se comparer aux sociétés ouvertes (SO) aurait la possibilité de le faire en choisissant l'IFRS sans pour autant empêcher les autres SF de choisir l'autre norme qui serait prescrite à l'égard des SF. Je pense que l'inverse (i.e SO voulant se comparer à une SF) doit-être plus rare. C'est à voir. La comparabilité ne serait donc plus à mon avis un problème ni un élément important à considérer dans le choix à faire pour une autre normes à l'égard des SF puisque que la comparaison deviendrait possible pour ceux qui le désire.

Pour ce qui est du choix pour une autre norme à l'égard des SF je ne crois pas qu'une approche différentielle fondée sur les IFRS soit la plus souhaitable compte tenu de ce que j'ai mentionné ci-haut. En effet la comparabilité ne serait plus un problème pour ceux qui la désirent. De plus l'expérience actuel démontre une certaine complexité en ce qui concerne l'explication de l'information différentielle et son approbation. Il faut plutôt à mon avis faire preuve de souplesse comme on le demande souvent au CA dans la pratique et voir le rapport coût / bénéfice dans la préparation de l'information financière en éliminant ce qui n'est pas requis ou de peu d'utilité.

Pour ce qui est de l'IFRS pour les PME elle n'est pas à rejeter du revers de la main. La minimisation des coûts dans le processus de normalisation est sûrement un élément d'importance. Cependant l'idée d'appliquer des normes internationales à des utilisateurs essentiellement canadiens me semble moins attrayante que l'usage de normes purement canadiennes déjà existantes et connues des utilisateurs externes et qui nécessiterait seulement des ajustements.

Je préfère donc la solution des normes élaborées de façon indépendantes et simplifiées au maximum pour réduire les coûts de préparation de l'information financière tout en la rendant le plus convivial possible pour les utilisateurs. Cependant encore une fois le coût de tels normes est à considérer.

En somme je pense que la souplesse vaut mieux que la rigidité et que tous n'ont pas les mêmes besoins. Je ne suis pas un chercheur et mon argumentation n'a rien de scientifique. Je suis plutôt un praticien seul pour qui la complexité grandissante des normes pose un sérieux problème et qui se demande à chaque nouvelle norme si je ne dois pas changer de carrière? J'ai pris 3 heures de temps précieux pour lire les paragraphes 1 à 82 du document de travail (je n'ai pas lu les annexes) et quelques heures de réflexion et de composition. J'espère sincèrement que le tout aboutira à quelque chose de beaucoup plus simple que la situation actuelle et ce entre autre sur les points mentionnés au paragraphe 79 du document de travail.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard Taschereau CA

Richard Taschereau
Comptable Agréé
1304, Avenue Saint-Louis
Plessisville (Qué) G6L 2M5
Tél.: (819) 362-3250
Fax.:(819) 362-7397
courriel: richard@richardtaschereau.com

L'information contenue dans ce courriel peut-être confidentielle et est strictement réservée à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, tout usage de l'information contenue dans ce courriel est prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement afin de recevoir des instructions quand à sa disposition.